

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DEPRUNELLI DI FIUMORBU
SEANCE DU 20 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze le vingt février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON De BUOCHBERG.

DATE DE LA CONVOCATION
13/02/2015

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; MONDOLONI Ange Marie ; DOMINICI René ; RIBES RUSAFA Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; GUIDICELLI Sébastien ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI née ROSSINI Stéphanie ; ESPI-VENTURINI Mélanie ; MARTINETTI Jean-Philippe ; GRIMALDI Michel ; OTTOMANI Jean-François ; OTTOMANI Sébastien ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ;

Etaient absents : SANTONI François ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; SANTONI Marie-Josée ; PERALDI Natacha ; VILLARD-ANGELI Dominique.

Etaient représentés : SANTONI Marie Josée a donné pouvoir à ESPI VENTURINI Mélanie ;
SANTONI François a donné pouvoir à SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ;
PERALDI Natacha a donné pouvoir à RUGGERI Aline ;
CASAMATTA ANDREANI Bernadette a donné pouvoir à MONDOLONI Ange-Marie ;
VILLARD ANGELI Dominique a donné pouvoir à OTTOMANI Jean-François

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel.

OBJET : SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Compte tenu qu'un agent occupant les fonctions d'ATSEM sur le grade d'adjoint technique 2° classe est inscrit sur la liste d'aptitude d'agent spécialisé des écoles maternelles 1° classe après réussite au concours.

Le maire propose au conseil municipal

-De procéder à la suppression de l'emploi d'adjoint technique 2° classe à temps complet ;

-De procéder à la création d'un emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles, 1° classe pour 31,5 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie C;

.../...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 20 FEVRIER 2015

-PAGE 2-

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 34 ;

Vu le tableau des emplois ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-D' adopter la proposition de Monsieur le Maire ;

-De modifier ainsi le tableau des emplois :

Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint technique 2° classe	C	12	11	38.94
ATSEM	C	2	3	2.9

-D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

